

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Programme : Opération d'Acquisition Amélioration 16 Logements

Au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins

OBJET:

La Foncière Habitat et Humanisme se porte acquéreur d'un immeuble situé au 1-3, rue Henri BARBUSSE à Oullins

L'immeuble comptera 16 logements locatifs sociaux PLU/PLAI

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de l'aide financière accordée par la commune d'Oullins à cette opération.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA **COMMUNE D'OULLINS**, représentée par son Maire en exercice, Clotilde POUZERGUE autorisée aux fins des présentes par la délibération n°20220927_12 adoptée en séance du Conseil municipal du 27 septembre 2022,

D'UNE PART,

ET

La Foncière d'Habitat et Humanisme représentée par M. xxxxx directeur de la Fédération Habitat et Humanisme domiciliée-69, chemin de Vassieux-69647 CALUIRE ET CUIRE Cedex.

D'AUTRE PART,

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Les participations des collectivités locales, dont la ville d'Oullins, s'inscrivent dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLUS CD ou PLA d'intégration)

Par une décision de la Commission Permanente CP-2021 -0613 du 31 mai 2021, la Métropole a approuvé une Convention Cadre avec l'Etat déléguant la gestion des aides à la pierre au bénéficiaire du parc public et privé métropolitain.

C'est pourquoi, à l'appui de cette nouvelle convention cadre qui fixe les objectifs et les moyens de production de logements sociaux, la Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réaliser une opération de d'acquisition/amélioration d'un immeuble de logements.

L'opération comprendra 16 logements locatifs sociaux répartis de la façon suivante :

- 6 logements financés en Prêt Locatif à usage social « PLUS »
- 10 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Insertion « PLAI »
- 4 logements financés en Prêt Locatif Social « PLS »

Une convention sera signée avec l'Etat, ouvrant des droits APL à chaque locataire sous réserve d'un plafond de ressources à ne pas dépasser.

Article 1 : Financement de l'opération

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon en date du 9 mars 2009 précisant les règles de participation financière aux opérations de logement social et de logement des populations défavorisées.

Vu la délibération n° 20220927_12 du Conseil municipal de la ville d'Oullins en date du 27 septembre 2022 qui accorde à LA FONCIERE HABITAT ET HUMANISME une subvention pour contribuer à la réalisation de cette opération de 20 logements sociaux, dont 6 sont financés par un prêt locatif à usage social ou PLUS auquel s'ajoute un prêt locatif aidé d'intégration ou PLAI pour 10 logements.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 2 : Subvention de la ville d'Oullins

Conformément à la délibération n°20220927_12 du 27 septembre 2022, la ville d'Oullins décide d'accorder une aide financière à l'opération citée ci-dessus, pour la création de 16 logements sociaux en PLUS et PLAI pour un montant total de 29 594 € soit 35 € par mètre carré de surface utile.

Article 3 : Réserve de logements

En contrepartie de l'aide financière accordée par la ville d'Oullins, un droit à présentation de candidats lui sera accordé lors de la mise en location du logement et à chaque changement d'occupant.

Article 4 : Versement des fonds

Cette participation sera versée pour moitié, soit 14 797 € à l'ouverture du chantier et le solde sera acquitté à l'achèvement des travaux.

Le versement sera effectué par virement à l'ordre de FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME, sur le compte ouvert auprès Crédit Coopératif Lyon Part Dieu sous le numéro joint

Code Etablissement :

Code Guichet :

IBAN FR76 :

Code BIC :

Article 5 – Restitution ou annulation éventuelle de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville d'Oullins des conditions d'exécution de la convention, la Ville peut suspendre, diminuer, remettre en cause ou exiger le reversement de la subvention en tout ou partie des sommes déjà versées ou à venir.

En quatre exemplaires originaux

Fait à

Le

Pour la ville d'Oullins,

**Le Maire
Clotilde POUZERGUE**

**Pour la Foncière Habitat et
Humanisme**

**Le Directeur
Monsieur Philippe TORRES**